Image



Body

Le Plan local d’urbanisme (PLU) est un document d’urbanisme qui, à l’échelle d’une commune, établit un projet global d’urbanisme et d’aménagement et définit ainsi un véritable projet de ville.

Au Plessis-Bouchard, il a été approuvé par une délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2012. Depuis cette date, il a fait l’objet de diverses modifications. La séance du Conseil Municipal en date du 14 mars a approuvé la modification n°5 du PLU.

Constitué notamment d'un plan de zonage et d'un règlement, il précise les règles d'occupation du sol communal.

Chacun est invité à le consulter afin que tout projet envisagé soit en conformité avec les orientations définies.

Repères

Pour les autorisations d'urbanisme, le recours à un architecte (pour les particuliers) est obligatoire dès que la surface de plancher envisagée excède 150 m^2.

Document(s)

Extrait de plan de zonage
Orientations d’Aménagement et de Programmation
Rapport d'enquête
Plan modifié
Règlement modifié
Conclusions commissaire enquêteur
Arrêté
Gaz

Liens utiles

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
Diagnostic et état initial de l'environnement
Justifications et impacts sur l'environnement
PDF



- Facebook share
-